

**268****DQ2.2**

Projet de construction de la voie de
contournement de Rouyn-Noranda - route
117

Abitibi-Témiscamingue 6211-06-072

PAR TÉLÉCOPIE

Rouyn-Noranda, le 3 mars 2010

Monsieur Guy Fortin
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : Informations additionnelles à la question 2

Monsieur,

Nous vous déposons les informations additionnelles touchant la question 2 soumise par la Commission.

Veuillez recevoir, Monsieur Fortin, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur du Service de
l'aménagement du territoire,

PM/II

p-j.



Pierre Montette

Cité étudiante

100, rue Taschereau Est, C.P. 220, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3
Téléphone : 819 797-7111 • 819 797-7110 • www.rouyn-noranda.ca

INFORMATIONS ADDITIONNELLES À LA QUESTION 2

1) Le Volet II

Il s'agit d'un programme de subvention gouvernemental émanant des redevances forestières qui permet à la Ville de soutenir divers projets d'infrastructures à caractère récréo-touristique. À titre d'exemple : construction d'un tronçon d'une piste de motoneige ou de quad, aménagement d'une piste cyclable ou entretien d'un sentier pédestre.

La Ville se voit octroyer 620 000 \$ par année par le ministère des Ressources naturelles ce qui permet à la Ville de soutenir de 35 à 40 projets par année en récréo-tourisme et en foresterie.

2) Comité VHR

Sachant que la Ville de Rouyn-Noranda est un carrefour régional des diverses pistes de motoneige et de quad, le conseil municipal a convenu de l'à-propos de mettre sur pied un comité VHR afin de resserrer les liens avec les clubs et de développer mutuellement une méthode de travail dans une optique d'efficacité.

En ce sens, la Ville a désigné un fonctionnaire qui agira comme porte d'entrée à toute demande émanant des clubs. Il sera de la responsabilité de ce fonctionnaire de trouver la réponse au sein de l'organisation municipale.

3) Plan d'investissement de la Ville dans le dossier VHR

Les pistes VHR, étant dépendantes de droits d'accès, cette situation précarise plusieurs tronçons. Afin de s'assurer de la pérennité des pistes autour de son périmètre urbain, la Ville a confié un mandat d'analyse et de recommandation à une firme de consultants pour corriger cette situation. Selon les recommandations de la firme, la Ville pourrait se porter acquéreur de terrains afin de protéger le tracé des pistes. Cette étude devrait nous être déposée au cours des prochaines semaines.

Pierre Monfette, directeur
Service de l'aménagement du territoire
Le 3 mars 2010